



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026/048

SÉANCE du 29 JUIN 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ISERE

Date de la convocation :
25 juin 2026

Président de séance :
Stéphane LEFEVRE, Maire

Secrétaire de séance :
Mme Monique GIROUD

N° interne de l'acte : 2026
N° de feuillet : 048

L'an deux mille-vingt-six et le vingt-neuf juin à 18 h 30, le Conseil municipal de la commune de COURTENAY s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie dans la salle de conseil municipal sous la présidence de Stéphane LEFEVRE, Maire de la commune de COURTENAY.

Membres présents :

Stéphane LEFEVRE (Président), Florian ALMA, Céline BASCOL, Christophe RUIZ, Alison GOZZI, Franck SICAUD, Monique GIROUD, Georges RINCHET, Wilfried VIVIER, Bénédicte BIHAN, Anaëlle MINELLI, Bernard DUBOST, Ingrid VIVIER, Elodie DURAND-THIETRY, Jonathan BARBUT

Membres absents ayant donné procuration :

Néant

Membres absents et/ou excusés :

Néant

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants pour	Votants contre	Abstentions
15	15	0	15	0	0

SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE POUR L'ORGANISATION D'UNE CLASSE DECOUVERTE

L'école de COURTENAY a participé à une classe découverte qui a eu lieu du 26 au 29 mai 2026 au Centre Couleur Nature à Lus-La-Croix-Haute (Drôme) pour les élèves de CP (cours préparatoire) et CM2 (cours moyen) soit un effectif de 37 élèves.

Les élèves ont travaillé sur la faune et la flore de la montagne. Ils ont fabriqué du parfum à partir de la flore, et ont fait du Land Art.

Ils sont partis en randonnée à la recherche de traces d'animaux, des jeux en lien avec la pyramide alimentaire, observer des squelettes d'animaux pour comprendre la dentition liée aux herbivores, carnivores ou omnivores.

Les CM2 ont également participé à une course d'orientation.

En plus des activités dans un nouveau lieu, cette classe verte a été surtout l'occasion de partir sans ses parents et d'apprendre à vivre en collectivité.

Pour finaliser le financement de cette activité, l'école de Courtenay sollicite le versement d'une subvention de la part de la commune d'un montant de 1 000,00 euros.

M. le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention pour la classe découverte à la coopérative scolaire de l'école primaire de Courtenay d'un montant de 1 000,00 euros ;

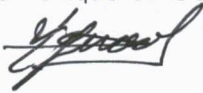
Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales selon lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré ; **DÉCIDE** :

- **D'ATTRIBUER** une subvention pour la classe découverte à la coopérative scolaire de l'école primaire de Courtenay d'un montant de 1 000,00 euros ;
- **D'AUTORISER** le maire à signer tout acte et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance
Mme Monique GIROUD



Ainsi fait et délibéré le 29 juin 2026
que dessus et le présent extrait
certifié conforme au registre
Le Président, Stéphane LEFEVRE

